

COMMUNE DE CASSEL
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU JEUDI 12 JUIN 2025
Salon d'honneur de la Mairie

PROCES-VERBAL

L'an deux mil vingt-cinq, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Cassel s'est réuni sous la présidence de Monsieur Dominique JOLY, Maire, au lieu ordinaire de ses séances sur convocation faite par le Maire le six juin deux mil vingt-cinq.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPEL

Ouverture de la séance à 19h30

Membres présents (par ordre alphabétique) :

1. Matthias BEUN
2. Anne BRIANÇON-DEKEYSER
3. Julie DEBLIECK
4. Francis DECOSTER
5. Charlotte DELAHOTTE-COUSIN
6. Laure DEMARCQ-FRANCOIS.
7. François DEQUIDT
8. Fabrice DUHOO
9. Simon JODOGNE
10. Dominique JOLY
11. Émile-Henri MACKÉ
12. Federik POTISEK
13. Wanita QUAEGEBEUR
14. Gérard QUAHEYBEUR
15. Marie-Andrée VERBRUGGHE-VANHOVE

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

16. Elsa LAMOUREUX donne pouvoir à Francis DECOSTER
17. Nadine FERIAU donne pouvoir à Dominique JOLY

Membres absents :

18. Angélique DEWAELE
19. Stéphanie HAVÉZ-BEUTIN

Le quorum est atteint.

ORDRE DU JOUR

- Election secrétaire de séance
- Validation des procès-verbaux des séances des Conseils Municipaux des 10 avril 2025 et 07 mai 2025.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Tirage au sort jury criminel
2. Convention utilisation salle des fêtes Collège/Commune 2024-2025
3. Convention CEE
4. Achat bâtiment route de Dunkerque

AMENAGEMENT DE LA VILLE

5. Accompagnement restauration façades

VIE ASSOCIATIVE

6. Subventions exceptionnelles et évènementielles

QUESTIONS DIVERSES

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Wanita QUAEGBEUR est nommée secrétaire de séance

VALIDATION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES CONSEILS MUNICIPAUX DES 10 AVRIL 2025 ET 7 MAI 2025

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1. Tirage au sort jury criminel

Rapporteur : M le Maire

Objet : CONSTITUTION DE LA LISTE PRÉPARATOIRE, COMMUNALE DE LA LISTE DES JURÉS DE LA COUR D'ASSISE, DU NORD POUR L'ANNÉE 2026

Il est rappelé que conformément aux dispositions des articles 254 à 267 du Code de procédure pénale, relatifs à la formation du jury d'Assises, il appartient au Maire de procéder publiquement, à partir de la liste électorale, au tirage au sort des jurés appelés à figurer sur la liste préparatoire de la liste annuelle des jurés criminels pour l'année 2026.

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, six personnes seront tirées au sort, les personnes n'ayant pas atteint l'âge de 23 ans au 1er janvier 2026, ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire.

Après, tirage au sort, sont amenés à figurer sur la liste préparatoire :

- CLYTI Samuel
- FLAHOUE Sylvie
- CHATELAIN Rudy
- COUSIN Bertrand
- DEFrancq Myriam
- DEUDON Jean-Noel

2. Convention utilisation salle des fêtes Collège/Commune 2024-2025

Rapporteur : Laure FRANCOIS

Objet : Convention occupation de la salle des fêtes Collège/Commune 2024 2025

La commune met à disposition la salle des fêtes rue Desmyttère au profit du Collège Robert le Frison.

Il convient pour cela de signer une convention avec le Collège Robert le Frison.

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE le projet de convention**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.**

VOTE : POUR 17 CONTRE 0

3. Convention CEE

Rapporteur : Monsieur le Maire

Objet : Convention de partenariat pour la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie

Commune de Cassel / Société d'Economie d'Energie.

La présente convention a pour objet de définir les conditions selon lesquelles :

- la Commune CASSEL envisage de réaliser des travaux qui lui permettront d'améliorer l'efficacité énergétique de ses installations et/ou de ses bâtiments.

- EDE s'engage à faire parvenir au Bénéficiaire une prime pour les travaux de performance énergétique réalisés afin de les valoriser dans le cadre du dispositif des CEE.

Précision est faite que le montant de la prime d'EDE au Bénéficiaire est basé sur un forfait de 6,00 € par MWh cumac CEE classique net de taxes.

Le Conseil Municipal :

- **VALIDE le projet de convention**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant au dossier.**

VOTE : POUR 17 CONTRE 0

4. Achat bâtiment route de Dunkerque

Rapporteur : Monsieur le Maire

Objet : Acquisition d'un immeuble route de Dunkerque à CASSEL.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la mise en vente d'un immeuble à usage de locaux d'activité cadastré B 2550 d'une contenance de 349 m² et sis route de Dunkerque à Cassel.

Monsieur le Maire précise que l'immeuble situé dans l'enceinte de l'école Till l'Espègle pourrait être une opportunité pour la Ville.

Il propose donc que la Ville se porte acquéreur de l'immeuble.

Monsieur le Maire précise que France Domaine a évalué celui-ci à 110.000,00€ et que, après négociation, le propriétaire est d'accord sur le prix.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE d'acquérir l'immeuble cadastré B2250 d'une contenance de 349 m² sis route de Dunkerque à Cassel**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte de vente pour un montant de 110 000,00€ augmenté des frais de notaire et autres frais liés à la vente.**

VOTE pour 15 ABSTENTIONS 2

La délibération est adoptée

Fabrice Duhoo demande quel est le sens de cette opportunité ? Et s'il s'agit bien de pérenniser l'occupation des locaux par les restos du cœur.

Dominique Joly répète que ce bâtiment est enclavé dans l'enceinte de l'école Till l'Espègle, qu'il appartenait autrefois au collège, donc au département, et que lorsque le collège a été reconstruit en haut de la commune, le bâtiment a été rétrocédé à l'ancienne CCFI.

Il explique qu'il fallait saisir l'opportunité que la commune s'en porte acquéreur pour éviter que ce lieu soit acheté par un particulier, ou un investisseur, qui n'aurait pas gardé les restos et qui aurait la possibilité de réaliser un projet dans la cour de l'école.

Fabrice Duhoo demande selon quelles modalités les associations pourront continuer à bénéficier des locaux actuels pour leurs œuvres.

Dominique Joly répond que jusqu'à présent Cœur de Flandre Agglo paye les fluides, et que une fois que la Commune aura acheté, on avisera.

Simon Jodogne s'étonne que cette dépense n'ait pas été prévue au budget voté il y a un mois et qu'aucune ligne concernant ce projet d'achat n'y figure, et demande si la commune a l'argent pour une telle opération.

Dominique Joly répond qu'il y a des choses qu'on a budgétées et qui ne vont pas forcément se réaliser, et en déduit que la commune a l'argent.

Fabrice Duhoo insiste sur la nécessité de rassurer les deux associations sur la continuation de leur activité et demande où elles pourraient aller si elles devaient quitter les lieux ?

Dominique Joly répond qu'elles ont déjà été rassurées, même si elles n'ont pas encore été reçues.

Fabrice Duhoo demande que cela fasse l'objet d'une délibération.

Emile-Henri Macke demande que signifie 110 000,00€ après négociation?

Fédéric Potisek explique que France Domaines a évalué le prix à 110 000,00€

Et qu'il est d'usage que la marge de négociation soit de + ou -10 % de la somme.

Marie-Andrée Vanhove estime que Cœur de Flandre Agglo aurait pu faire un effort sur le prix puisqu'ils « ont obtenu le bien pour un euro symbolique »

Dominique Joly répond que non, et précise qu'un transfert de terrains et de locaux est intervenu entre la Commune, le département et l'ancienne Communauté de Communes de Flandre Intérieure, et que Cœur de Flandre Agglo a bénéficié d'un transfert d'actifs, sans qu'il soit encore possible à ce jour de les évaluer ou de savoir qui était les « perdants » ou les « gagnants » de ces opérations. La Mairie est en train de rechercher l'origine de ces transferts dans les anciens cadastres.

Marie Andrée Vanhove demande qu'on actualise les nouveaux cadastres pour clarifier la situation avant la vente.

Dominique Joly estime que c'est plus compliqué, et précise que les cadastres actuels sont à jour, mais que les numéros des anciens cadastres ne correspondent plus, et les échanges n'expliquent pas l'histoire des parcelles. La Mairie effectue des recherches pour comprendre la situation. Par exemple on essaie de situer 4 m² qui apparaissent dans les dossiers, et un terrain à l'arrière du bien qui remonte jusqu'à la poste dont on recherche l'origine.

Gérard Quaeybeur demande pourquoi Cœur de Flandre Agglo n'a pas voulu conserver ce local?

Selon Dominique Joly, ils ont décidé de vendre plusieurs bâtiments.

Monsieur Fantino explique qu'une loi a imposé à l'ancienne Communauté de Communes de Flandre Intérieure de reprendre les actifs des différentes parcelles.

Simon Jodogne dit que comme d'habitude, on va trop vite, sans prendre le temps de retracer l'histoire des biens, et rappelle que lorsque la Chapelle des Jésuites a été mise en vente, la Commune avait été contrainte de verser une somme d'argent qui n'était pas prévue, au diocèse de Lille. Il dit qu'il est très désagréable d'apprendre à nouveau par la presse que la commune va acheter un bâtiment.

Dominique Joly indique qu'il a envoyé un mail à tout le monde pour informer que la commune se positionnait pour acquérir ce bien.

Simon répond qu'il n'a rien reçu. Gérard Quaeybeur et Emile Henri Macke confirment qu'ils n'ont rien reçu non plus ainsi que Fabrice Duhoo.

Dominique Joly reconnaît qu'il a dû y avoir eu une erreur dans les destinataires et estime que ce Conseil Municipal leur donne aujourd'hui l'occasion de s'exprimer.

Simon Jodogne répond que c'est toujours pareil, ça recommence, que dans cette décision d'acheter le rôle des élus minoritaires n'est pas respecté alors que le Conseil Municipal se prononce et que ces élus lui donnent mandat pour ce faire. Il annonce qu'il va s'abstenir.

Fabrice Duhoo précise que si le Conseil Municipal se compose d'élus du groupe majoritaire, il y a aussi d'autres élus.

AMENAGEMENT DE LA VILLE

5. Accompagnement restauration façades

Rapporteur : Matthias BEUN

Objet : Accompagnement financier à la restauration des façades.

Le Conseil Municipal a été saisi de demandes sollicitant la subvention de la Commune dans le cadre de de l'accompagnement financier à la restauration des façades.

Précision est faite que la demande de travaux devra recevoir obligatoirement l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le coût des travaux et les subventions communales pouvant être octroyées sont décrits dans le tableau ci-dessous :

Nom et prénom du demandeur	Adresse	Montant HT des travaux	Subvention communale
BOLLAERT Isabelle	11 rue Bollaert le Gavrian	9 478,68 €	947,87 €
LOVIGNY Benoit	42 rue Constant Moeneclaey	15 598,23 €	1 500,00 €
TAFFIN Sarah	589 route de Dunkerque	11 290,00 €	1 129,00 €

Vu l'avis de la commission travaux en date du 10 juin 2025

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE les subventions allouées ci-dessus dans le cadre du dispositif d'accompagnement financier à la restauration des façades;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à verser les subventions après réalisation des travaux tels que validés par la commission.**

VOTE : POUR 17 CONTRE 0

VIE ASSOCIATIVE

6. Subventions exceptionnelles et évènementielles

Rapporteur : François DEQUIDT

Objet : Subventions exceptionnelles et évènementielles

Dans le cadre du soutien à la vie associative locale, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le versement de subventions aux différentes associations comme proposé dans le tableau ci-dessous

	2025
Radio Uylenspiegel	602,00€
Quartier Vandamme	694,00€

Monsieur le maire, rappelle que les membres des associations concernées ne doivent pas prendre part au vote. En l'occurrence, il n'y en a pas dans l'assistance.

Le Conseil Municipal :

- **VOTE l'octroi des subventions municipales aux différentes associations;**
- **AUTORISE Monsieur le MAIRE à engager les dépenses.**

VOTE : POUR 17 CONTRE 0

Délibéré à l'unanimité

François DEQUIDT, qui porte la délibération, précise que la Radio Uylenspiegel a organisé un bal folk qui s'est tenu à la salle des fêtes le 7 juin dernier. 150 personnes y ont participé alors que 200 étaient attendues et l'association a indiqué que le budget serait en conséquence un peu serré.

En ce qui concerne la manifestation du quartier Vandamme, elle doit se tenir ce samedi 21 juin pour la fête de la musique, pour la deuxième année. La subvention sera donc versée sous réserve du bilan définitif et des factures fournis par l'association.

Fabrice Duhoo demande quelle est la part de la sécurité dans le budget global de ces deux événements et combien d'agents assermentés y ont été prévus.

François Dequidt répond qu'aucun budget sécurité ne lui a été présenté.

Fabrice Duhoo ne comprend pas pourquoi il lui a été imposé deux agents de sécurité pour sa soirée à la salle des fêtes lors de l'événement « Cassel, histoires et légendes en scène », et considère qu'il s'agissait d'un événement similaire (même jauge que le bal folk de la Radio et au même endroit)

François Dequidt répond que pour le bal folk précédemment organisé par l'école T'ill l'espiègle à la salle des fêtes, il n'y avait pas non plus d'agents de sécurité.

Fabrice Duhoo reconnaît qu'au regard du contexte national et international, la sécurité est essentielle et précise que sa démarche est globale et concerne toutes les associations. Il annonce avoir présenté un dossier détaillé à la sous-préfecture, qui n'a pas émis d'avis et a simplement formalisé par mail sans exiger de contraintes sécuritaires. N'ayant pas de réponse il a téléphoné à la mairie et affirme que l'agent municipal lui a demandé de prévoir deux agents assermentés après avoir échangé avec Monsieur le Maire, qu'il s'agit pour lui d'une décision municipale et non d'une exigence de la gendarmerie ou de la sous-préfecture, et demande donc que toutes les associations soient traitées de manière équitable et que les règles leur soient appliquées de la même manière.

François Dequidt répond à Fabrice Duhoo, que « Cassel, histoires et légendes » était un événement étendu sur toute la commune, y compris sur la voie publique, et durant le week-end complet, et que les conditions d'organisation n'étaient donc pas comparables du point de vue de la sécurité.

Selon Matthias Beun ce n'est pas le même événement donc les règles ne sont pas les mêmes.

Federik Potisek dit à Fabrice Duhoo que sur l'événement global il a dépassé la jauge.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de bien monter les dossiers et reconnaît que c'est compliqué. Il va se renseigner auprès de l'agent municipal pour connaître les exigences de la gendarmerie vis-à-vis de cette manifestation.

Monsieur Fantino suggère qu'il aurait fallu faire une demande séparée pour la soirée à la salle des fêtes et précise qu'il y a eu une réunion de sécurité pour l'ensemble de l'événement avec Madame Dewaele et l'agent municipal et que cette manifestation a d'ailleurs conduit à l'intervention de la gendarmerie et au blocage des routes. Il va regarder ce qu'il en a été. Fabrice Duhoo répond que ce blocage des routes était très limité et qu'il était lui-même en relation avec le Major Fauch qui était en poste à la sous-préfecture, lorsqu'il a organisé « Cassel, Histoires et Légendes en scène » Il ajoute faire confiance à la sous-préfecture à ce sujet, et répète que la décision qui lui a été imposée émane de la Mairie, que c'est une décision municipale. Il ne remet pas en cause le principe des règles de sécurité.

QUESTIONS DIVERSES

Simon JODOGNE a souhaité soumettre à l'ordre du jour de ce Conseil Municipal les questions suivantes

MONTANT DE L'ÉPARGNE BRUTE ET CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT EN ANNÉES AU 31 DÉCEMBRE 2024

Dominique Joly demande à Simon Jodogne s'il a reçu le mail qu'il lui a envoyé.

Simon Jodogne acquiesce. Il a demandé lors du vote du budget le 10 avril dernier, que les chiffres fournis lors de la cérémonie des vœux qui concernent la situation financière de Cassel au 31 décembre 2023 soient actualisés au 31 décembre 2024. Il considère que ces informations sont importantes et sont un indicateur clé de la santé financière et de la capacité de la commune à réaliser des investissements en 2025, 2026, et 2027, et qu'il convient d'en informer tous les casselois.

Dominique Joly répond qu'il a communiqué avec la conseillère aux décideurs locaux, Madame Sullivan, à qui il a demandé ces éléments. Elle était en vacances et sera reçue en mairie demain (le vendredi 13 juin). Il prévient que cette personne a beaucoup de travail et a la responsabilité de 60 communes dont plusieurs n'ont pas de directeur général des services, et qu'elle a donc actuellement la charge d'élaborer pour elles leur budget. Elle a accepté de nous fournir les réponses aux questions posées. Simon lui demande à Monsieur le maire d'insister auprès d'elle, et rappelle que dans la perspective de l'achat d'un bien immobilier de 110 000€, et des travaux de la salle des sports, qui engageront la commune sur plusieurs années, il est important de connaître l'impact de ces opérations sur les finances et l'endettement de Cassel. Selon lui la commune ne doit pas dépenser l'argent qu'elle n'a pas. Il ajoute que l'information qu'il demande est communiquée systématiquement par la Trésorerie à toutes les communes le 15 septembre de chaque année. Monsieur Fantino lui demande des précisions sur cette affirmation, et souhaite se renseigner à cet égard. Il n'a aucune connaissance d'une telle diffusion automatique de ce document mais il va le demander.

Dominique Joly rappelle qu'il avait lui-même demandé en 2024 à Monsieur Vanheren, alors conseiller aux décideurs locaux, d'établir cette capacité « dans le pire, le moyen et le meilleur des cas ».

Simon Jodogne dit que la trésorerie a analysé les choses sur la base d'éléments datant de 2023, et qu'il y a eu une forte dégradation des comptes depuis, avec une hausse des dépenses de fonctionnement et une baisse importante de l'épargne brute.

Fabrice Duhoo dit qu'il faut prendre des décisions éclairées et anticipées et avance que les élus de Cœur de Flandre aggro vont décider d'augmenter les impôts.

MONTANT ANNUEL A COMPTER DE 2026 DU MARCHÉ D'ENTRETIEN DES CAMÉRAS DE VIDÉO PROTECTION

Dominique Joly a demandé à la société qui effectue les opérations de maintenance et d'entretien des caméras, un devis pour l'année 2026 ; il s'élève à 2180€HT soit 2616€TTC pour la rectification hebdomadaire des systèmes à distance, l'entretien, le nettoyage des caméras, les contrôles annuels des serveurs, les licences annuelles...

Emile-Henri Macke remercie Matthias pour l'organisation de la commission travaux

La séance est levée à 20h24

La secrétaire de séance,

Wanita QUAEGEBEUR

Le Maire,

Dominique JOLY

